



Gestion
financière MD inc.

Fonds collectifs GPPMD

États financiers intermédiaires 2019

Message concernant vos états financiers

Les états financiers intermédiaires de nos fonds collectifs GPPMD s'inscrivent dans notre engagement d'informer nos clients du rendement des placements qu'ils détiennent chez MD. Des états financiers intermédiaires sont produits pour chaque fonds collectif.

Si vous avez des questions concernant ces documents, veuillez communiquer avec votre conseiller MD ou avec le Centre de courtage MD au 1 800 267-2332.

États financiers intermédiaires non audités pour le semestre clos le 30 juin 2019

Les présents états financiers intermédiaires non audités ne contiennent pas le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds (RDRF) intermédiaire. Si vous n'avez pas reçu d'exemplaire du RDRF intermédiaire avec les présents états financiers, vous pouvez l'obtenir sur demande, sans frais, en téléphonant au numéro sans frais 1 800 267-2332, en nous écrivant à Gestion financière MD inc., 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7, ou encore en visitant notre site Web à l'adresse md.ca ou celui de SEDAR à l'adresse sedar.com. Des exemplaires des états financiers annuels audités ou du RDRF annuel peuvent aussi être obtenus, sans frais, de la même façon. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon pour obtenir les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration ou l'information trimestrielle du portefeuille.

AVIS DE NON-EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES PAR LES AUDITEURS

Gestion financière MD inc., le gestionnaire du Fonds, nomme des auditeurs indépendants pour effectuer l'audit des états financiers annuels du Fonds. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Canada (Règlement 81-106), si un auditeur n'a pas effectué l'examen des états financiers intermédiaires, ceux-ci doivent être accompagnés d'un avis en faisant état. Les auditeurs indépendants du Fonds n'ont pas effectué l'examen des présents états financiers intermédiaires selon les normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Gestion financière MD inc. détient une participation exclusive ou majoritaire dans ses sept filiales (le groupe de sociétés MD). Elle offre des produits et services financiers, gère la famille de fonds MD et assure la prestation des services-conseils en placement. Pour obtenir une liste détaillée du groupe de sociétés MD, veuillez consulter notre site à l'adresse md.ca.

Les placements dans les fonds communs peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi ainsi que de frais de gestion et d'autres frais. Le taux de rendement n'est utilisé que pour illustrer les effets du taux de croissance composé, et il ne vise pas à refléter les valeurs futures du fonds commun de placement ni le rendement des placements dans ce fonds. Les données de rendement standard sont établies en supposant que les distributions sont réinvesties et sans tenir compte des frais de vente, de rachat ou de distribution ni des autres frais facultatifs payables par un porteur de titres qui sont susceptibles de réduire les rendements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue régulièrement et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Il importe de lire le prospectus avant d'effectuer des placements. Pour obtenir un exemplaire du prospectus, veuillez communiquer avec votre conseiller MD ou avec le Centre de courtage MD au 1 800 267-2332.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Inventaire du portefeuille au 30 juin 2019 (non audité)

(en milliers de dollars, sauf pour le nombre de parts)

	Nombre de parts	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE			
Fonds négociés en bourse (50,03 %)			
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	15 059 269	384 712	392 144
SPDR S&P 500 ETF Trust	999 554 USD	328 442	383 395
Total : Fonds négociés en bourse		713 154	775 539

	Date d'échéance	Taux (%)	Capital dans la monnaie d'émission	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
TITRES À REVENU FIXE					
Obligations de sociétés (30,97 %)					
BMW Canada Inc.	2020-12-11	1,88 %	5 000	4 950	4 985
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-12-08	2,26 %	4 800	4 794	4 814
Société Canadian Tire Limitée	2020-07-06	2,65 %	9 938	9 982	9 981
Banque canadienne de l'Ouest	2020-01-23	2,38 %	3 633	3 634	3 639
Banque canadienne de l'Ouest	2020-06-29	2,75 %	71 231	71 672	71 643
Central 1 Credit Union	2020-03-16	1,87 %	29 146	29 061	29 082
Central 1 Credit Union	2021-02-05	2,37 %	37 400	37 264	37 327
Coast Capital Savings	2020-02-28	2,66 %	20 000	20 018	19 997
Daimler Canada Finance Inc.	2020-05-25	1,57 %	8 000	7 910	7 958
Daimler Canada Finance Inc.	2020-11-23	2,30 %	16 020	15 991	16 037
Daimler Canada Finance Inc.	2019-07-08	2,85 %	5 170	5 184	5 171
Pipelines Enbridge Inc.	2019-11-12	4,49 %	28 000	28 426	28 314
Financière General Motors du Canada Itée	2020-05-22	3,08 %	30 518	30 734	30 710
Great-West Lifeco Inc.	2020-08-13	4,65 %	1 623	1 673	1 668
Banque HSBC Canada	2020-07-07	1,82 %	8 090	8 060	8 072
Banque HSBC Canada	2021-01-29	2,45 %	15 900	15 944	16 003
Husky Energy Inc.	2020-03-12	5,00 %	10 000	10 219	10 186
Intact Corporation financière	2019-09-03	5,41 %	7 200	7 314	7 238
John Deere Canada Funding Inc.	2020-09-21	2,30 %	14 400	14 391	14 426
Banque Laurentienne du Canada	2019-10-22	2,67 %	43 500	43 556	43 534
Banque Laurentienne du Canada	2021-04-22	2,75 %	12 300	12 373	12 390
Banque Laurentienne du Canada	2021-02-01	3,01 %	15 000	15 105	15 095
Nissan Canada Inc.	2020-04-09	1,75 %	14 300	14 182	14 259
Nissan Canada Inc.	2020-10-19	2,42 %	9 210	9 188	9 226
Nissan Canada Inc.	2021-03-05	2,61 %	11 190	11 218	11 244
Toyota Crédit Canada Inc.	2021-09-27	2,33 %	1 500	1 500	1 505
Société financière Wells Fargo Canada	2021-01-29	3,04 %	44 970	45 526	45 643
Total : Obligations de sociétés				479 869	480 147
Obligations municipales (1,26 %)					
Administration régionale Kativik	2020-07-03	1,90 %	1 906	1 900	1 906
Ville de Danville	2020-02-19	2,45 %	159	159	159
Ville de Fermont	2020-01-23	2,35 %	311	310	311
Ville de Fermont	2021-01-23	2,40 %	303	302	305
Ville de Gatineau	2019-12-11	2,40 %	547	546	547
Ville de La Tuque	2019-10-03	2,00 %	250	249	250
Ville de Lavaltrie	2019-11-19	2,50 %	880	880	881
Ville de Mont-Saint-Hilaire	2019-11-23	1,55 %	932	925	930
Ville de Repentigny	2019-10-27	2,10 %	800	798	800
Ville de Rivière-du-Loup	2019-11-24	2,20 %	563	562	563
Ville de Sainte-Thérèse	2019-11-22	1,45 %	678	672	676
Ville de Saint-Eustache	2019-09-30	2,00 %	1 566	1 561	1 565

Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion des placements à leur juste valeur par rapport à l'actif net du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Inventaire du portefeuille au 30 juin 2019 (non audité)

(en milliers de dollars, sauf pour le nombre de parts)

	Date d'échéance	Taux (%)	Capital dans la monnaie d'émission	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Ville de Saint-Georges	2019-11-24	2,20 %	1 038	1 035	1 038
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	2019-12-21	1,60 %	800	793	798
Ville de Terrebonne	2019-11-19	2,30 %	600	599	600
Ville de Terrebonne	2019-12-16	4,35 %	1 100	1 119	1 110
Ville de Thetford Mines	2019-11-04	2,30 %	595	594	595
Ville de Vaudreuil-Dorion	2019-11-30	1,65 %	1 306	1 297	1 303
Municipalité de Chertsey	2019-11-21	1,85 %	225	224	225
Municipalité de Lévis	2020-03-05	2,25 %	1 458	1 454	1 458
Municipalité de Les Méchins	2020-06-06	1,40 %	309	305	307
Municipalité de Notre-Dame-du-Portage	2020-02-19	2,45 %	214	214	214
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	2020-05-16	1,40 %	225	223	223
Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce	2020-02-20	2,45 %	380	379	381
Municipalité de Val-des-Monts	2020-06-04	2,00 %	481	480	480
Régie de police de Memphrémagog	2020-05-22	2,00 %	177	177	177
Société de transport de l'Outaouais	2019-11-09	1,50 %	800	794	798
Ville de Baie-Comeau	2019-12-02	4,25 %	215	218	217
Ville de Rivière-du-Loup	2020-06-04	2,00 %	732	730	730
Total : Obligations municipales				19 499	19 547
Total : Obligations canadiennes (32,23 %)				499 368	499 694
Obligations étrangères (0,79 %)					
The Goldman Sachs Group, Inc.	2021-02-12	3,55 %	12 000	12 203	12 254
Total : Obligations étrangères				12 203	12 254
Total : Placements à long terme (83,05 %)				1 224 725	1 287 487
PLACEMENTS À COURT TERME					
Gouvernement du Canada	2019-09-05	1,63 %	8 500	8 475	8 474
Gouvernement du Canada*	2019-10-03	1,63 %	66 205	65 925	65 925
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	2020-01-21	0,20 %	166	166	166
Vancouver City Savings Credit Union	2019-08-06	1,86 %	15 000	14 972	14 972
Vancouver City Savings Credit Union	2019-09-03	1,92 %	1 500	1 495	1 495
Ville de Montréal-Ouest	2020-01-22	0,20 %	574	573	573
Total : Placements à court terme (5,91 %)				91 606	91 605
Total : Placements (88,96 %)				1 316 331 \$	1 379 092 \$
Trésorerie et autres éléments de l'actif net (11,04 %)					171 124
Actif net total attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,00 %)					1 550 216 \$

* Capital de 66 205 CAD affecté en garantie au 30 juin 2019.

Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion des placements à leur juste valeur par rapport à l'actif net du Fonds.
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Inventaire du portefeuille au 30 juin 2019 (non audité)

(en milliers de dollars)

Liste des instruments dérivés

CONTRATS DE CHANGE À TERME

									Notation de la contrepartie*
Contrats	Payer		Recevoir		Taux	Date d'échéance	Juste valeur (\$)	Contrepartie	
1	116 026	Dollar américain	155 130	Dollar canadien	1,337	2019-09-18	3 455	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A+
1	113 308	Dollar américain	173 845	Dollar néo-zélandais	1,534	2019-09-18	4 639	Banque Royale du Canada	AA-
							8 094		
1	89 115	Livre sterling	112 948	Dollar américain	1,267	2019-09-18	(824)	Banque de Nouvelle-Écosse	A+
1	1 076 348	Couronne suédoise	114 080	Dollar américain	0,106	2019-09-18	(3 203)	Société Générale SA	A
1	113 230	Franc suisse	114 270	Dollar américain	1,009	2019-09-18	(3 368)	Société Générale SA	A
							(7 395)		
Total : Contrats de change à terme							699		

* Source : Agence de notation Standard & Poor's.

CONTRATS À TERME STANDARDISÉS

Description	Type	Contrats	Date d'échéance		Montant notionnel	Juste valeur (\$)
Contrat à terme mini sur l'indice S&P 500	Acheteur	2 403	2019-09-20	USD	463 088	7 180
Contrat à terme sur l'indice CAC 40 – 10 ans	Acheteur	928	2019-07-19	EUR	76 463	2 360
Contrat à terme sur le SPI 200	Acheteur	1 027	2019-09-19	AUD	154 528	2 168
Contrat à terme sur le Swiss Market Index	Acheteur	575	2019-09-20	CHF	76 006	440
Contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60	Acheteur	380	2019-09-19	CAD	74 305	317
						12 465
Contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois	Vendeur	(536)	2019-09-16	CAD	(131 380)	(20)
Contrat à terme sur l'indice FTSE 100	Vendeur	(1 222)	2019-09-20	GBP	(149 729)	(2 040)
Contrat à terme sur l'indice MSCI Marchés émergents	Vendeur	(2 273)	2019-09-20	USD	(156 724)	(7 394)
						(9 454)
Total : Contrats à terme standardisés						3 011
Total : Liste des instruments dérivés						3 710

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

États financiers

État de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars, sauf pour les parts en circulation et les montants par part)

	30 juin 2019	31 décembre 2018
Actif		
Actif courant		
Placements	1 379 092 \$	849 593 \$
Trésorerie	161 174	822 531
Dividendes et intérêts à recevoir	7 388	2 584
Instruments financiers dérivés	20 119	23 124
Marge nette et garanties à recevoir des courtiers sur les contrats à terme standardisés	1 056	75 268
Souscriptions à recevoir	923	224
	1 569 752	1 773 324
Passif		
Passif courant		
À payer sur les opérations de placement	1 900	373 172
Rachats à payer	1 227	117
Instruments financiers dérivés	16 409	93 284
	19 536	466 573
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 550 216 \$	1 306 751 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (voir « Tableaux complémentaires »)	150 003 793	146 898 636
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, par série	10,33 \$	8,90 \$

État du résultat global (non audité)

Périodes closes le 30 juin (en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

	2019	2018
Revenus		
Gain (perte) net(te) sur les placements		
Dividendes	10 365 \$	8 044 \$
Intérêts à des fins de distribution	8 950	4 671
Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur la vente de placements	8 299	2 125
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	77 544	23 764
Gain (perte) net(te) sur les placements	105 158	38 604
Gain (perte) net(te) sur les instruments dérivés		
Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés	39 208	13 296
Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés	73 870	(13 150)
Gain (perte) net(te) sur les instruments dérivés	113 078	146
Autres revenus		
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(2 159)	(855)
Prêt de valeurs mobilières (voir « Tableaux complémentaires »)	44	-
Autres	-	7
Total des autres revenus	(2 115)	(848)
Total des revenus (pertes)	216 121	37 902
Charges		
Frais de dépôt réglementaire	38	-
Honoraires des auditeurs	11	11
Frais de garde	25	7
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	9	6
Frais d'administration	110	111
Rémunération du Comité d'examen indépendant (CEI)	2	1
Frais d'intérêt	22	40
Impôt déduit à la source sur le revenu étranger	1 060	498
Charges d'exploitation assumées par le gestionnaire du Fonds (note 4)	(195)	(136)
Frais d'opérations	97	126
Total des charges	1 179	664
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	214 942 \$	37 238 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	1,43 \$	0,26 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

États financiers

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (« actif net ») (non audité)

Périodes closes le 30 juin (en milliers de dollars)

	2019	2018
SÉRIE A		
Actif net – Début de la période	1 306 751 \$	1 390 343 \$
Ajouter (déduire) les variations de la période :		
Exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	214 942	37 238
Opérations sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	117 807	90 490
Païement en trésorerie pour le rachat de parts rachetables	(89 284)	(71 450)
Parts émises à la suite du réinvestissement des distributions	-	3 602
	28 523	22 642
Distributions		
Tirées du revenu net de placement	-	(3 812)
	-	(3 812)
Actif net – Fin de la période	1 550 216 \$	1 446 411 \$

Tableau des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes le 30 juin (en milliers de dollars)

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	214 942 \$	37 238 \$
Ajustements pour :		
Produit de la vente de placements	509 876	164 557
Achat de placements	(1 324 152)	(165 628)
Amortissement	(652)	(602)
(Gain) perte de change latent(e) sur la trésorerie	16	(446)
(Gain) perte net(te) réalisé(e) sur la vente de placements	(8 299)	(2 125)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(77 544)	(23 764)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des instruments dérivés	(73 870)	13 150
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	69 408	(15 920)
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	(690 275)	6 460
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	117 108	90 507
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	-	(45)
Païement en trésorerie pour le rachat de parts rachetables	(88 174)	(71 261)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	28 934	19 201
Gain (perte) de change latent(e) sur la trésorerie	(16)	446
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	(661 357)	26 107
Trésorerie, au début de la période	822 531	542 250
Trésorerie, à la fin de la période	161 174 \$	568 357 \$
Intérêts reçus	6 599	4 669
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	6 848	7 880

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

États financiers – Tableaux complémentaires (non audités)

Opérations sur parts rachetables

Périodes closes le 30 juin

	2019	2018
SÉRIE A		
En circulation, au début de la période	146 898 636	141 191 925
Émises	11 920 923	10 522 354
Rachetées	(8 815 766)	(8 260 083)
En circulation, à la fin de la période	150 003 793	143 454 196

Paielements indirects

Le terme « paiements indirects » fait référence à la partie des commissions de courtage versées à certains courtiers qui est consacrée à des services de recherche, d'analyse statistique ou de soutien aux décisions de placement. Ces services aident les conseillers en placement à prendre des décisions éclairées pour le Fonds.

La tranche des commissions liées à des paiements indirects versées aux courtiers pour l'exécution d'opérations de portefeuille ne peut être déterminée pour les six premiers mois de 2019 et de 2018.

Prêt de valeurs mobilières

(en milliers de dollars)	30 juin 2019	31 décembre 2018
Juste valeur des valeurs mobilières prêtées	693 009 \$	- \$
Juste valeur des garanties (hors trésorerie)	727 894 \$	- \$

State Street Bank and Trust Co. est en droit de recevoir des paiements sur le montant brut généré par les opérations de prêt de valeurs mobilières du Fonds et assume tous les coûts d'exploitation directement liés aux prêts de valeurs mobilières, de même que le coût d'indemnisation en cas de défaut des emprunteurs.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du montant brut généré par les opérations de prêt de valeurs mobilières du Fonds avec les revenus tirés des prêts de valeurs mobilières déclarés au poste Prêt de valeurs mobilières dans l'état du résultat global du Fonds.

Périodes closes le 30 juin (en milliers de dollars)	2019	2018
Montant brut généré par les opérations de prêt de valeurs mobilières	56 \$	- \$
Paielements versés à State Street Bank and Trust Co.	(12) \$	- \$
Revenu net sur prêts de valeurs mobilières déclaré dans l'état du résultat global	44 \$	- \$

Placements dans des entités structurées non consolidées

(en milliers de dollars)

Au	Type de structure	Nombre de fonds émetteurs	Valeur liquidative des fonds émetteurs (fourchette et moyenne pondérée) en milliards	Juste valeur des placements du Fonds dans des fonds sous-jacents (en milliers)
30 juin 2019	Fonds négociés en bourse	2	5,16 - 356,61 (178,9)	775 539
31 décembre 2018	Fonds négociés en bourse	4	1,73 - 325,33 (166,43)	651 157

Pertes fiscales reportées prospectivement

Au 30 juin (en milliers de dollars)

	2019
Perte en capital nette reportée prospectivement	800 \$
Pertes autres qu'en capital expirant en	
2019	- \$
2020	-
2021 et après	24 541
Total	24 541 \$

Le Fonds est une fiducie de fonds commun de placement selon les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est par conséquent assujéti à l'impôt sur le revenu pour l'année, y compris sur les gains en capital nets réalisés qui ne sont pas payés ou payables aux porteurs de parts à la fin de l'année. La direction vise à ce que la totalité du revenu de placement net annuel et un montant suffisant des gains en capital imposables nets réalisés soient distribués aux porteurs de parts chaque année au plus tard le 31 décembre de sorte qu'il n'y ait pas d'impôt sur le revenu au Canada payable par le Fonds. Par conséquent, le Fonds ne comptabilise pas l'impôt sur le revenu.

Dans la mesure où le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le revenu, il n'inscrit dans ses états financiers aucune économie d'impôt relativement aux pertes non utilisées au 30 juin 2019. Au terme de l'année d'imposition qui a pris fin le 15 décembre 2018, le Fonds avait accumulé des pertes en capital réalisées nettes de 800 \$ et des pertes autres qu'en capital réalisées nettes de 24 541 \$ pouvant servir en contrepartie de gains en capital réalisés nets et d'autre revenu net de placement aux fins de l'impôt dans les années à venir, en cas de pertes autres qu'en capital. Les pertes en capital peuvent exister indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans.

Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation

(en milliers de dollars)

Dans le cadre normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions-cadres de compensation exécutoires avec les contreparties à ses instruments dérivés.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

États financiers – Tableaux complémentaires (non audités)

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs financiers du Fonds faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire. Les tableaux sont présentés par type d'instrument financier.

ACTIFS FINANCIERS

	Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montants nets présentés	Instruments financiers admissibles à la compensation	Nets
30 juin 2019					
Actifs dérivés	20 559 \$	440 \$	20 119 \$	4 528 \$	15 591 \$
31 décembre 2018					
Actifs dérivés	30 931 \$	7 807 \$	23 124 \$	23 124 \$	- \$

PASSIFS FINANCIERS

	Passifs bruts	Actifs bruts compensés	Montants nets présentés	Instruments financiers admissibles à la compensation	Nets
30 juin 2019					
Passifs dérivés	16 849 \$	440 \$	16 409 \$	4 528 \$	11 881 \$
31 décembre 2018					
Passifs dérivés	101 091 \$	7 807 \$	93 284 \$	23 124 \$	70 160 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Risques liés aux instruments financiers (non audités)

(en milliers de dollars)

Instruments financiers

Le Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD (le « Fonds ») investit dans des placements en actions, y compris des fonds négociés en bourse, et dans des titres à revenu fixe à court terme, ainsi que dans des contrats à terme standardisés et de gré à gré, comme l'indique l'inventaire du portefeuille. Le Fonds investit la trésorerie excédentaire dans des billets à court terme de première qualité dont l'échéance est inférieure à un an. Ces placements exposent le Fonds aux risques associés aux instruments financiers. Les risques subis par le Fonds et la sensibilité à ces risques figurent ci-après. Une description des risques et la manière dont le Fonds gère ces risques figurent à la note 7 des notes annexes.

Risque de crédit

L'exposition du Fonds au risque de crédit se rapporte aux placements dans des titres de créance et des instruments dérivés. La valeur comptable des placements à court terme et des obligations canadiennes et étrangères figurant dans l'inventaire du portefeuille de même que la trésorerie figurant dans l'état de la situation financière constituent l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit découlant des titres de créance. La valeur comptable des instruments financiers dérivés inscrits à l'actif dans l'état de la situation financière constitue l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit découlant des instruments dérivés.

Aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018, le Fonds avait investi dans des actions privilégiées et dans des titres de créance à court terme assortis des notations suivantes :

Notation	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 30 juin 2019	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au 31 décembre 2018
Titres de créance		
AAA / R-1 (Élevé)	4,8 %	8,8 %
AA / R-1 (Moyen)	3,3 %	1,8 %
A / R-1 (Bas)	25,6 %	4,3 %
BBB	3,9 %	-
Aucune notation	1,3 %	0,3 %
	38,9 %	15,2 %
Total	38,9 %	15,2 %

Toutes les notations ont été attribuées par des agences de notation externes comme Dominion Bond Rating Service, Standard & Poor's et Moody's.

Risque de change

L'exposition aux devises aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018 est présentée dans le tableau ci-après. Les placements à court terme, qui sont de nature monétaire, sont inclus dans la colonne des placements à leur juste valeur.

Devise	Trésorerie et autres éléments de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Placements à leur juste valeur	Exposition aux dérivés	Exposition nette aux devises	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
30 juin 2019					
Dollar américain	4 974 \$	383 394 \$	146 150 \$	534 518 \$	34,48 %
Euro	100	-	2 360	2 460	0,16 %
Dollar australien	(477)	-	2 168	1 691	0,11 %
Dollar néo-zélandais	-	-	152 760	152 760	9,85 %
Livre anglaise	136	-	(150 515)	(150 379)	(9,70) %
Couronne suédoise	-	-	(152 334)	(152 334)	(9,83) %
Franc suisse	(157)	-	(152 307)	(152 464)	(9,84) %
Total	4 576 \$	383 394 \$	(151 718) \$	236 252 \$	15,23 %
31 décembre 2018					
Dollar américain	40 698 \$	325 930 \$	127 255 \$	493 883 \$	37,79 %
Euro	2 363	-	(89 717)	(87 354)	(6,68) %
Dollar australien	3 759	-	160 674	164 433	12,58 %
Yen japonais	9 700	-	(110 195)	(100 495)	(7,69) %
Livre anglaise	5 598	-	(157 666)	(152 068)	(11,64) %
Couronne suédoise	-	-	(82 438)	(82 438)	(6,31) %
Franc suisse	7 481	-	(78 265)	(70 784)	(5,42) %
Total	69 599 \$	325 930 \$	(230 352) \$	165 177 \$	12,63 %

Au 30 juin 2019, si le dollar canadien avait augmenté de 10 % par rapport aux devises, l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu diminuer d'environ 23 625 \$, ou 1,52 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (16 518 \$, ou 1,26 %, au 31 décembre 2018). À l'inverse, si le dollar canadien avait diminué de 10 % par rapport aux devises, l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter d'environ 23 625 \$, ou 1,52 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (16 518 \$, ou 1,26 %, au 31 décembre 2018). Ces sensibilités sont des estimations. Les résultats réels peuvent être différents et l'écart peut être important.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt se rapportait aux placements dans les obligations canadiennes et étrangères présentées dans l'inventaire du portefeuille. Le montant de ces placements selon leur terme à courir est présenté dans le tableau ci-après. De façon générale, plus le terme à courir est long, plus le risque de taux d'intérêt augmente.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD

Risques liés aux instruments financiers (non audités)

(en milliers de dollars)

La sensibilité représente l'effet prévu sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une fluctuation de 25 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble des échéances (variation parallèle de la courbe des taux). Si les taux d'intérêt augmentent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables diminuera du montant indiqué. À l'inverse, si les taux d'intérêt diminuent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables augmentera du montant indiqué. Ces sensibilités sont des estimations. Les résultats réels peuvent être différents et l'écart peut être important.

Aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018, l'exposition du Fonds aux titres de créance par date d'échéance était telle qu'elle figure dans le tableau ci-après :

Titres de créance par date d'échéance	30 juin 2019		31 décembre 2018	
	Juste valeur	%	Juste valeur	%
Moins de 1 an	380 673 \$	24,5 %	143 745 \$	11,0 %
1 an à 7 ans	222 880 \$	14,4 %	54 690 \$	4,2 %
Total	603 553 \$	38,9 %	198 435 \$	15,2 %
Sensibilité (+/-)	1 \$	0,0 %	154 \$	0,0 %

Risque de liquidité

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles dans un délai d'un an. Les parts rachetables sont rachetables sur demande au gré du porteur; cependant, le Fonds ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les porteurs de ces instruments les conservent généralement plus longtemps.

Autre risque de prix

Au 30 juin 2019, 50,0 % (49,8 % au 31 décembre 2018) de l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables était investi dans des titres de capitaux propres négociés sur des marchés actifs. Si le cours des titres négociés sur ces marchés diminue de 10 %, les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pourrait diminuer d'environ 77 554 \$ (65 116 \$ au 31 décembre 2018). À l'inverse, si le cours augmente de 10 %, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pourrait augmenter d'environ 77 554 \$ (65 116 \$ au 31 décembre 2018). Ces sensibilités sont des estimations. Les résultats réels peuvent être différents et l'écart peut être important.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration de placements dans une même catégorie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Segment de marché	30 juin 2019	31 décembre 2018
Fonds négociés en bourse	50,03 %	49,83 %
Obligations de sociétés	30,97 %	6,05 %
Obligations municipales	1,26 %	0,38 %
Obligations étrangères	0,79 %	
Placements à court terme	5,91 %	8,76 %
Trésorerie et autres éléments de l'actif net (passifs)	11,04 %	34,98 %
Total	100,00 %	100,00 %

Hiérarchie de la juste valeur

Voici un sommaire de l'usage par le Fonds des prix cotés sur le marché (niveau 1), des modèles internes basés sur des données d'entrée observables sur le marché (niveau 2) et des modèles internes sans données d'entrée observables sur le marché (niveau 3) dans l'évaluation des titres du Fonds. Les données d'entrée ou les méthodologies servant à l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement les risques liés à un placement dans ces derniers.

	Prix cotés d'actifs identiques sur les marchés actifs (niveau 1)	Autres données d'entrée observables importantes (niveau 2)	Total*
30 juin 2019			
Fonds négociés en bourse	775 539 \$	- \$	775 539 \$
Obligations canadiennes	-	499 694	499 694
Obligations étrangères	-	12 254	12 254
Placements à court terme	-	91 605	91 605
Instruments financiers dérivés – Actif	12 025	8 094	20 119
Instruments financiers dérivés – Passif	(9 014)	(7 395)	(16 409)
Total	778 550 \$	604 252 \$	1 382 802 \$
31 décembre 2018			
Fonds négociés en bourse	651 157 \$	- \$	651 157 \$
Obligations canadiennes	-	83 946	83 946
Obligations étrangères	-	-	-
Placements à court terme	-	114 490	114 490
Instruments financiers dérivés – Actif	23 124	-	23 124
Instruments financiers dérivés – Passif	(78 659)	(14 625)	(93 284)
Total	595 622 \$	183 811 \$	779 433 \$

* Le Fonds ne détient pas de placements de niveau 3.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 pour les périodes du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 et du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

1. Dénomination et création des fonds

ÉTABLISSEMENT DES FONDS

Les fonds collectifs GPPMD (individuellement, un « fonds » et, collectivement, les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement sans personnalité morale constituées sous le régime des lois de la province d'Ontario conformément aux déclarations de fiducie portant les dates suivantes :

	Parts de série A	Parts de série Fiducie privée	Parts de série D	Parts de série I	Parts de série F
Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD (auparavant Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD)	6 décembre 2002				
Fonds collectif d'obligations GPPMD (auparavant Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD)	24 mars 2010				
Fonds collectif de dividendes GPPMD	4 janvier 2007				
Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD	23 janvier 2013				
Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD	16 juin 1999	9 août 2000			
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD	6 août 1999	9 août 2000			
Fonds collectif d'actions internationales GPPMD	6 décembre 2002				
Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD	23 janvier 2013				
Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD	11 avril 2014		19 mars 2018	19 mars 2018	19 mars 2018
Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD	20 mars 2017				
Fonds collectif indice composé plafonné S&P/TSX GPPMD	20 mars 2017				21 novembre 2017
Fonds collectif indice S&P 500 GPPMD	20 mars 2017				21 novembre 2017
Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD	20 mars 2017				21 novembre 2017

Le 14 juin 2019, le Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD a été renommé Fonds collectif d'obligations à court terme GPPMD et le Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD, renommé Fonds collectif d'obligations GPPMD.

Gestion financière MD inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et fiduciaire des fonds. Depuis le 3 octobre 2018, le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). Le siège social des fonds est situé au 40, rue King Ouest, 8^e étage, Toronto (Ontario).

Les états financiers des fonds comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que l'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie pour les périodes se terminant le 30 juin 2019 et le 30 juin 2018, sauf pour les fonds établis durant l'une de ces périodes, auquel cas les renseignements fournis font référence à la période s'étendant de l'entrée en activité jusqu'au 30 juin 2019 ou au 30 juin 2018.

La publication des états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 8 août 2019.

SÉRIES DE PARTS

Tous les fonds collectifs GPPMD offrent des parts de la série Fiducie privée ou de la série A, qui ne peuvent être achetées que par les clients de Conseils en placement privés MD (division d'exploitation de Gestion financière MD inc.) ou de la Société de fiducie privée MD qui ont confié à Conseils en placement privés MD la gestion discrétionnaire de leur portefeuille et qui sont conseillés par elle ou qui reçoivent des services de fiducie de la part de la Société de fiducie privée MD.

Le Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et le Fonds collectif d'actions américaines GPPMD offrent aussi des parts de série A à tous les épargnants admissibles. Ces parts ne sont pas offertes aux nouveaux souscripteurs. Les porteurs de parts de la série A peuvent toutefois conserver leurs parts, de même que souscrire d'autres parts de cette série.

Les parts de série D sont offertes à tous les clients de Gestion MD limitée qui sont des épargnants admissibles et qui ont un compte Courtier MD Direct^{MC} de Gestion MD limitée.

Les parts de série F sont offertes à tous les clients de Gestion MD limitée qui sont des épargnants admissibles et qui ont un compte à honoraires de Gestion MD limitée.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

Les parts de série I ont été établies afin de soutenir le Portefeuille conservateur Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, le Portefeuille de croissance maximale Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré Précision MD et le Portefeuille de croissance modérée Précision MD. Ces parts ne sont offertes qu'aux six fonds susmentionnés et à certains investisseurs institutionnels et ne font pas l'objet de frais de gestion.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

3. Principales conventions comptables

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des fonds. La valeur de la trésorerie, des placements et des autres actifs ou passifs en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur le jour de l'évaluation. Les opérations effectuées en cours d'exercice dans des devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur le jour de l'opération. La différence dans le taux de change entre la date de l'opération et la date de règlement de l'opération est imputée au revenu dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », tandis que ceux liés à d'autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le gain (perte) net(te) sur la vente de placements ou sur les dérivés.

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens et a été arrondie au millier le plus près, sauf indication contraire.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les instruments financiers des fonds sont classés et évalués conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9) – voir la note 9, *Transition à l'IFRS 9*. Avant le 1^{er} janvier 2018, les instruments financiers des fonds étaient classés et évalués conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les fonds comptabilisent un actif ou un passif financier à la juste valeur lorsqu'ils deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que les fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont rattachés. Par conséquent, les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de la transaction.

Les placements des fonds, y compris les dérivés, sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, puisque ces actifs et passifs financiers sont gérés collectivement et que leur rendement est évalué à la juste valeur, conformément à la stratégie de placement des fonds. Après la comptabilisation initiale, les placements, y compris les dérivés, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état du résultat global.

L'obligation des fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur correspondant à la valeur de rachat à la date de clôture.

La trésorerie est évaluée à la juste valeur à la comptabilisation initiale et au coût amorti par la suite.

Les autres actifs et passifs financiers, comme les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir sur les opérations de placement, les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir sur le prêt de valeurs mobilières, les distributions à payer, les montants à payer sur les opérations de placement et les rachats à payer, sont initialement constatés à leur juste valeur, nette des frais d'opérations, puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Suivant cette méthode, ces actifs et passifs financiers doivent refléter le montant à payer ou à recevoir, actualisé au taux d'intérêt contractuel effectif, s'il y a lieu.

Les conventions comptables appliquées pour mesurer la juste valeur des placements et des dérivés des fonds sont les mêmes que celles utilisées pour mesurer la valeur liquidative lors d'opérations avec les porteurs de parts.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les intérêts aux fins de distribution figurant dans l'état du résultat global représentent les intérêts nominaux perçus par les fonds, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes et les distributions aux porteurs de parts sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les distributions des fonds sous-jacents et découlant des intérêts, du revenu étranger et des retenues à la source connexes, des dividendes canadiens et des gains en capital nets réalisés sont constatées à leur déclaration. Les gains ou les pertes réalisés sur les opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte des commissions de courtage ni des autres frais liés aux opérations. Les frais d'opérations, notamment les commissions de courtage, sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lorsque les montants constatés sont assujettis à un droit de compensation juridiquement exécutoire et que l'intention est soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément, les actifs et passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière. Dans le cadre normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires qui ne répondent pas aux critères aux fins de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent toutefois de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme la faillite ou la rupture d'un contrat.

Les opérations avec des contreparties sont régies selon des conventions-cadres de compensation distinctes. Chaque convention autorise le règlement par compensation de certains contrats ouverts, dans lesquels cas le Fonds et la contrepartie concernée choisissent tous deux de régler pour le montant net. En l'absence d'une telle convention, les contrats sont réglés pour le montant brut. Toutefois, chaque partie à la convention-cadre de compensation aura la possibilité de régler tous les contrats ouverts pour le montant net dans l'éventualité d'un manquement de l'autre partie.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La « juste valeur » s'entend du prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les placements sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à la juste valeur. Dans le cas des titres négociés sur un marché actif, la juste valeur correspond au cours de marché à la date de clôture, obtenu auprès de services indépendants de fixation des prix. Les fonds utilisent le dernier cours de négociation des actifs et passifs financiers, dans la mesure où ce dernier tombe dans l'écart entre les cours acheteur et vendeur du jour. Dans le cas contraire, le gestionnaire détermine un point compris dans cette fourchette qui représente au mieux la juste valeur, à la lumière des faits et circonstances propres à l'élément visé. Dans le cas des placements non négociés sur un marché actif, ou des titres pour lesquels le gestionnaire estime que les derniers cours ne sont pas fiables, la juste valeur est estimée en fonction des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire. Les techniques d'évaluation établies par le gestionnaire sont fondées sur les données observables du marché sauf dans les cas où il n'existe pas de données du marché pertinentes ou fiables. La valeur des titres estimée au moyen des techniques d'évaluation non fondées sur les données observables du marché, s'il y a lieu, est indiquée dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le dérivé est un contrat financier entre deux parties dont la valeur provient d'un actif sous-jacent comme une action, une obligation, un produit de base, un taux d'intérêt ou une devise. Certains fonds peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature, d'une façon jugée appropriée pour atteindre leurs objectifs de placement. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, c'est-à-dire pour protéger le cours d'un titre, un taux de change ou un taux d'intérêt contre les variations défavorables, et à des fins autres que de couverture, c'est-à-dire pour obtenir des positions sur des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés comportent divers risques, notamment le risque que la contrepartie ne respecte pas ses obligations aux termes du contrat, le risque d'illiquidité des marchés et le risque de prix pouvant faire gagner ou perdre aux fonds des montants supérieurs à ceux qui figurent dans l'état de la situation financière. Les dérivés affichant des gains latents sont classés dans l'actif courant à titre d'instruments financiers dérivés, tandis que ceux qui affichent des pertes latentes sont classés dans le passif courant à titre d'instruments financiers dérivés.

Contrats de change à terme

Certains fonds peuvent conclure des contrats de change à terme aux fins de couverture ou à d'autres fins lorsqu'une telle activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Le contrat de change à terme est un accord entre deux parties, qui s'entendent pour acheter et vendre une devise à une date et à un prix convenus. Les fonds concluent des contrats de change à terme avec des contreparties autorisées, et ces contrats sont comptabilisés à la juste valeur. Leur juste valeur varie en fonction de l'évolution des taux de change. La juste valeur des contrats de change à terme est inscrite dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Les contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché quotidiennement, et les variations de leur juste valeur sont inscrites au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés ». À la clôture des contrats, le gain ou la perte est comptabilisé(e) au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés ». Les montants notionnels des contrats ouverts sont indiqués dans la liste des instruments dérivés de l'inventaire du portefeuille.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués chaque jour d'évaluation au moyen du cours de clôture affiché sur le marché public pertinent. Leur juste valeur est inscrite dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Les gains et pertes découlant des contrats à terme sont comptabilisés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés » de l'état du résultat global jusqu'au dénouement ou à l'expiration des contrats, moment auquel les gains ou pertes sont réalisés et inscrits au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Swaps sur défaillance de crédit

Certains fonds peuvent conclure des swaps sur défaillance de crédit, principalement pour gérer ou exploiter un risque de crédit, lorsqu'une telle activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Le swap sur défaillance de crédit est une entente entre le fonds et une contrepartie en vertu de laquelle l'acheteur du contrat reçoit une protection de crédit et le vendeur garantit la solvabilité rattachée à un titre de créance de référence. Le titre de créance de référence peut correspondre à un simple titre de créance souveraine ou de société, à une cote de crédit ou à une tranche de cote de crédit. Le risque de crédit auquel s'expose un fonds relativement à l'actif de référence est comparable à celui qu'aurait pris le fonds en investissant directement dans le titre de créance. En cas de défaut lors de l'achat d'un contrat de protection par les fonds, conformément aux modalités de ce type de contrat, les fonds sont en droit de recevoir du vendeur : i) le montant notionnel du swap en échange du titre de créance de référence; ou ii) un montant de règlement net égal au montant notionnel du swap moins la valeur de recouvrement du titre de créance. En cas de défaut lors de la vente d'un contrat de protection par les fonds, conformément aux modalités de ce type de contrat, les fonds doivent verser à l'acheteur : i) le montant notionnel du swap en échange du titre de créance de référence, d'autres obligations livrables ou des titres sous-jacents liés à l'indice de référence; ou ii) en trésorerie ou en titres, un montant de règlement net égal au montant notionnel du swap moins la valeur de recouvrement du titre de référence ou des titres sous-jacents liés à l'indice de référence. Le risque de crédit maximal auquel s'expose un fonds à la vente d'un contrat de protection correspond au montant notionnel du contrat en question.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

Pendant la durée du contrat, l'acheteur verse au vendeur des paiements périodiques, tant qu'aucune défaillance ne survient. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance de crédit figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. À la clôture des contrats de swap, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les modalités du contrat de swap peuvent prévoir le dépôt d'espèces ou de titres en garantie.

Swaps de taux d'intérêt

Certains fonds peuvent conclure des swaps de taux d'intérêt, notamment pour gérer ou exploiter le risque découlant des variations des taux. Le swap de taux d'intérêt est une entente entre le fonds et une contrepartie en vertu de laquelle les parties conviennent d'échanger un paiement fixe contre un paiement variable en fonction d'un taux d'intérêt et d'un montant notionnel convenu.

Pendant la durée du contrat, chaque partie verse à l'autre des paiements périodiques. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. À la clôture des contrats de swap, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Swaps sur rendement total

Certains fonds peuvent conclure des contrats de swap sur rendement total principalement pour gérer leur exposition à l'instrument sous-jacent ou obtenir une telle exposition. Un swap sur rendement total est une entente entre le Fonds et une contrepartie en vertu de laquelle les parties conviennent d'échanger un ou des flux de trésorerie en fonction du prix d'un instrument sous-jacent et d'un taux fixe ou variable.

Pendant la durée du contrat, le Fonds versera à la contrepartie des paiements périodiques en fonction d'un taux fixe ou variable. Ces paiements versés s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans l'état du résultat global. À la date d'échéance, un flux net de trésorerie est échangé; le rendement total équivaut au rendement de l'instrument sous-jacent moins le taux de financement, le cas échéant. En tant que récepteur, le Fonds recevra des paiements si le rendement total net est positif et devra en verser si le rendement total net est négatif. Les swaps sur rendement total figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur d'un contrat de swap sur rendement total sont inscrites dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au terme des contrats de swap sur rendement total, les gains ou les pertes sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Swaps sur devises

Certains fonds peuvent conclure des contrats de swap sur devises principalement pour gérer leur exposition au risque de change ou obtenir une telle exposition. Le swap sur devises est une entente en vertu de laquelle le fonds et une contrepartie s'engagent à échanger les paiements d'intérêts et le capital sur des prêts libellés dans deux monnaies différentes.

Pendant la durée du contrat, chaque partie verse à l'autre des paiements périodiques. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans l'état du résultat global. Les swaps sur devises figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps sur devises et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au terme des contrats de swap sur devises, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Options sur devises

Certains fonds peuvent acheter des options sur devises. Ces options donnent le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une certaine quantité d'une devise à un taux et à une date déterminés. Elles peuvent servir de couverture contre les fluctuations des taux de change et permettent d'exploiter les devises étrangères.

Les options sur devises sont présentées dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des options et toute prime versée sont inscrites dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des options sur devises, les gains ou les pertes (y compris les primes) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Les parts émises en circulation sont réputées faire partie du capital des fonds. La souscription et le rachat des parts des fonds ne sont assujettis à aucune exigence de capital particulière, mis à part à certains seuils de souscription minimale. Les parts des fonds sont offertes en vente tout jour ouvrable et peuvent être rachetées ou émises à la valeur liquidative par part de leur série respective ce même jour ouvrable. L'expression « jour ouvrable » s'entend des jours où la Bourse de Toronto est active. La valeur liquidative de chaque série est calculée quotidiennement et elle correspond à la quote-part des actifs du fonds attribuables à cette série, moins sa part proportionnelle des passifs du fonds communs à toutes les séries, moins les passifs qui lui sont propres. Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. L'actif, le passif commun, les revenus et les autres dépenses sont attribués proportionnellement à chaque série selon la valeur liquidative relative de chacune. La valeur liquidative par part est égale à la valeur liquidative de chaque série d'un fonds divisée par le nombre total de parts de cette série en circulation.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global, correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour cette série au cours de ladite période.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

OPÉRATIONS DE PRÊTS DE VALEURS MOBILIÈRES

Un fonds peut recourir au prêt de valeurs mobilières dans le cadre d'une convention de prêt établie avec le dépositaire dans le but de générer un revenu supplémentaire. La valeur marchande totale de toutes les valeurs mobilières prêtées par le fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie, sous forme de valeurs mobilières jugées acceptables en vertu du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, d'au moins 102 % de la juste valeur des valeurs mobilières prêtées. Les titres détenus en garantie sont généralement des obligations d'État ou de sociétés.

Le revenu provenant de prêts de valeurs mobilières est constaté mensuellement au poste « Prêt de valeurs mobilières » lorsqu'il est à recevoir. Les données relatives aux prêts de valeurs mobilières figurent dans la rubrique « Prêt de valeurs mobilières » dans les tableaux complémentaires aux états financiers. Le mandataire d'opérations de prêt de valeurs mobilières reçoit 20 % des revenus bruts tirés des prêts de valeurs mobilières du Fonds.

PARTS RACHETABLES

Certains fonds émettent différentes séries de parts pouvant être rachetées au gré du porteur; elles ne sont cependant pas toutes assorties des mêmes droits. Ces parts sont classées en tant que passifs financiers. Les parts rachetables peuvent être échangées à tout moment contre un montant de trésorerie proportionnel à la quote-part de la série dans la valeur liquidative du fonds. Les parts rachetables sont comptabilisées au montant de rachat payable à la date de l'état de la situation financière si le porteur exerce son droit de rendre ses parts au fonds. Les parts des fonds ne comptant qu'une seule série ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer comme instruments de capitaux propres, car ces fonds ont l'obligation de remettre de la trésorerie dans des circonstances autres que le rachat de parts. Ces fonds doivent distribuer chaque année leur revenu imposable aux porteurs de parts et offrent à ces derniers la possibilité de recevoir ces distributions en trésorerie.

PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est conçue de manière à ce que les droits de vote et autres droits similaires ne constituent pas le facteur prépondérant pour déterminer qui détient le contrôle de l'entité, par exemple lorsque les droits de vote concernent exclusivement les fonctions administratives et que les activités importantes sont régies par des ententes contractuelles.

Certaines stratégies de placement prévoient des opérations régulières sur d'autres fonds. Les fonds considèrent tous leurs placements dans d'autres fonds (fonds d'entités émettrices) comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Les fonds investissent dans des fonds d'entités émettrices dont les objectifs visent autant la protection du capital, la maximisation des revenus de dividendes ou la croissance du capital à long terme et dont les stratégies de placement ne prévoient pas d'effet de levier. Les fonds d'entités émettrices financent leurs opérations en émettant des parts rachetables au gré du porteur et offrent à ce dernier un intérêt proportionnel dans leur actif net. Les fonds détiennent des parts rachetables dans chacun de leurs fonds d'entités émettrices et peuvent demander le rachat de leur placement quotidiennement. Les placements dans un fonds d'entité émettrice sont assujettis aux modalités définies dans la documentation de placement du fonds. La variation de la juste valeur de chaque fonds d'entité émettrice est inscrite dans l'état du résultat global, sous « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements ». L'exposition maximale d'un fonds aux pertes résultant d'une participation dans un fonds d'entité émettrice est égale à la juste valeur de ses placements dans ce fonds d'entité émettrice. Dès qu'un fonds cède les parts qu'il détient dans un fonds d'entité émettrice, il cesse d'être exposé au risque qui y est associé.

Certains fonds effectuent des placements dans des fonds négociés en bourse (FNB), qui sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ces fonds ont déterminé que ces FNB sont des entités structurées non consolidées. Ces FNB reproduisent, dans toute la mesure du possible, le rendement des indices applicables, visent à produire une croissance du capital ou un revenu à long terme, le cas échéant, en investissant principalement dans les titres constituant l'indice de référence, dans les mêmes proportions relatives, ou cherchent à suivre les rendements des indices. Les FNB financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur et qui garantissent au porteur un intérêt proportionnel dans la valeur liquidative du FNB en question. Les FNB sous-jacents sont cotés en bourse.

Certains fonds effectuent des placements dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres types de créances. Ces titres comprennent des titres avec flux identiques, des titres garantis par des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des actifs, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui représentent directement ou indirectement une participation dans des prêts hypothécaires sur un bien immobilier, qui sont garantis par ce type de prêts ou qui sont payables à partir de ce type de prêts. Les titres de créances et de capitaux propres ainsi émis peuvent être regroupés par tranches caractérisées par divers niveaux de subordination. Ces titres peuvent donner lieu à un paiement mensuel d'intérêts ou de capital. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir d'un portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux ou résidentiels, notamment des prêts hypothécaires établis par des institutions d'épargne et de prêt, des banques de crédit hypothécaire et des banques commerciales. Les titres adossés à des actifs sont créés à partir de nombreux types d'actifs, notamment des prêts auto, des créances de cartes de crédit, des prêts sur valeur domiciliaire et des prêts étudiants. L'exposition maximale des fonds aux pertes résultant d'une participation dans des titres adossés à des créances hypothécaires est égale à la juste valeur de leurs placements dans ces titres comme le présente l'inventaire du portefeuille.

Un tableau décrivant les types d'entités structurées que les fonds ne consolident pas, mais dans lesquels ils détiennent une participation est présenté dans la section des tableaux complémentaires aux états financiers.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

4. Frais et autres opérations avec une partie liée

Les frais de gestion sont propres à chaque fonds et à chaque série de parts et sont indiqués dans les tableaux complémentaires.

Le gestionnaire offre aux fonds des services de gestion des placements et d'administration, notamment la dotation du personnel clé de direction. En contrepartie, le gestionnaire perçoit des frais de gestion établis en fonction de la valeur liquidative des fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion figurent dans l'état du résultat global.

Aucuns frais de gestion ne s'appliquent aux titres suivants : parts du Fonds collectif d'actions internationales GPPMD, du Fonds collectif d'obligations canadiennes GPPMD, du Fonds collectif d'obligations canadiennes à long terme GPPMD, du Fonds collectif de dividendes GPPMD, du Fonds collectif d'occasions stratégiques GPPMD et du Fonds collectif stratégique de rendement GPPMD; parts de série Fiducie privée du Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD et du Fonds collectif d'actions américaines GPPMD; parts de série A du Fonds collectif indice composé plafonné S&P/TSX GPPMD, du Fonds collectif indice S&P 500 GPPMD, du Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD et du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD. Les porteurs de ces parts ont convenu de payer directement à Conseils en placement privés des frais de gestion de compte négociés séparément, en fonction de l'actif sous gestion, jusqu'à concurrence de 1,56 %.

Le Fonds collectif indice composé plafonné S&P/TSX GPPMD, le Fonds collectif indice S&P 500 GPPMD et le Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD, relativement aux parts de série F, et le Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD, relativement aux parts de série D et de série F, versent au gestionnaire des honoraires de gestion annuels en fonction d'un pourcentage fixe de la moyenne hebdomadaire de la valeur liquidative quotidienne de la série du fonds.

Les porteurs de parts de série A du Fonds collectif d'actions internationales GPPMD doivent payer des frais supplémentaires de conseils en placement facturés par le conseiller du Fonds. Comme le gestionnaire prend en charge une portion de ces frais, le Fonds en acquitte une partie, qui varie de 0,20 % à 0,30 % de la valeur liquidative.

Les porteurs de parts de série A du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD doivent payer des frais supplémentaires de conseils en placement facturés par le conseiller du Fonds. Comme le gestionnaire prend en charge une portion de ces frais, le Fonds en acquitte une partie, qui varie de 0,40 % à 0,50 % de la valeur liquidative.

Chaque fonds (sauf le Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD, relativement aux parts de séries I, F et D) acquitte certaines charges d'exploitation qui lui sont propres, comme le permet l'organisme de réglementation des valeurs mobilières. Ces charges comprennent notamment des frais de commission, d'audit, de garde et d'émission, les dépenses du CEI, toutes les dépenses liées aux prospectus et aux assemblées des porteurs de parts, de même que les frais de service des fonds. Les charges d'exploitation associées à une série de parts dans son ensemble sont réparties au prorata parmi les fonds auxquels elles sont rattachées. Le gestionnaire des fonds peut en tout temps renoncer aux charges d'exploitation que doivent payer les fonds ou les prendre en charge.

En contrepartie des frais d'administration calculés sous forme de pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative des fonds, le gestionnaire assume une partie des charges d'exploitation des parts de série I, F et D du Fonds collectif d'actions de marchés émergents GPPMD.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Le gestionnaire a mis sur pied un Comité d'examen indépendant (CEI), comme l'exige le Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 »). Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts ayant trait aux activités des fonds. En outre, dans certaines situations, au lieu d'obtenir le consentement des porteurs de parts, un fonds peut être restructuré avec un autre fonds ou ses actifs pourront être transférés à un autre fonds qui est géré par le gestionnaire ou une société membre de son groupe. Cette mesure nécessite l'approbation du CEI et les porteurs de parts reçoivent par écrit un avis au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement. L'approbation du CEI est également requise pour un remplacement d'auditeur.

Le CEI se compose de cinq personnes qui sont indépendantes du gestionnaire, des fonds et des entités liées au gestionnaire.

FRAIS D'OPÉRATIONS À COURT TERME ET FRAIS DE RACHAT ANTICIPÉ

Les clients qui font racheter ou substituer des parts ou des actions d'un fonds MD se voient réclamer des frais de rachat anticipé correspondant à 2,00 % du montant des parts ou des actions rachetées ou substituées si le rachat ou la substitution se produit dans les trente (30) jours de leur date d'achat ou de substitution. Les frais de rachat sont comptabilisés à titre de revenus dans la période de rachat anticipé.

Les frais de rachat anticipé ne s'appliquent pas aux rachats ni aux substitutions :

- effectués dans le cadre des programmes de retraits systématiques et réguliers;
- lorsque le montant du rachat ou de la substitution est inférieur à 10 000 \$;
- découlant de la recommandation d'un conseiller MD ou d'un gestionnaire de portefeuille MD relativement à un plan financier.

5. Parts rachetables

Le capital des fonds est représenté par un nombre illimité de parts autorisées sans valeur nominale. Les parts de toutes les séries sont rachetables à la valeur liquidative respective de la série, moyennant une demande de leur porteur. Chaque part donne droit à son porteur à une voix aux assemblées des porteurs de parts et permet de bénéficier également avec les autres porteurs de parts de la même série des dividendes ou distributions, de la liquidation ou des autres droits afférents à cette série.

Les mouvements pertinents des parts rachetables pour la période figurent à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les fonds investissent le produit des souscriptions dans des instruments financiers conformément à leurs politiques et à leurs pratiques de gestion du risque, tout en conservant une réserve de liquidités suffisante pour satisfaire aux demandes de rachat des porteurs de parts. Les politiques des fonds en matière de placement sont énoncées dans le prospectus, et les pratiques de gestion des risques et de liquidité figurent à la note 7.

6. Estimations comptables et jugements critiques

La préparation d'états financiers exige que le gestionnaire fasse appel à son jugement dans l'application des conventions comptables et dans la formulation d'estimations et d'hypothèses prospectives. La section qui suit décrit les estimations et les jugements comptables déterminants qui ont été retenus pour préparer les états financiers des fonds.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS ET DES TITRES NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

À l'occasion, les fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La juste valeur de ces titres peut être établie par les fonds à partir de sources fiables ou de prix indicatifs provenant des teneurs de marché. Des cours fixés par les courtiers peuvent être obtenus auprès de sources à titre indicatif, mais n'ont aucune valeur exécutoire ou contraignante. Lorsque les données du marché ne sont pas disponibles, les fonds peuvent chiffrer leurs positions au moyen de modèles d'évaluation internes jugés adéquats par le gestionnaire, qui sont articulés autour de méthodes et de techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur. Les modèles sont, dans la mesure du possible, fondés sur des données observables. Néanmoins, le gestionnaire peut être contraint de formuler certaines hypothèses ou estimations concernant les risques, la volatilité et les corrélations, lorsque nécessaire. La modification des hypothèses et des estimations pourrait avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers. Selon la définition des fonds, les « données observables » sont des données du marché faciles à obtenir, publiées ou mises à jour régulièrement, fiables, vérifiables et provenant de sources indépendantes ayant une présence active sur le marché en cause.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers des fonds, le gestionnaire doit faire preuve de jugement pour déterminer la meilleure méthode de classement selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique des fonds et a constaté que leurs placements, y compris leurs dérivés, devaient être gérés collectivement et que leur rendement serait évalué à la juste valeur. Le gestionnaire a donc déterminé que la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, était la méthode d'évaluation et de présentation la plus pertinente pour les placements des fonds.

7. Risques liés aux instruments financiers

Les fonds utilisent des instruments financiers pour atteindre leurs objectifs de placement respectifs. Les placements des fonds sont présentés dans l'inventaire du portefeuille de chacun d'eux, qui regroupe les titres par type d'actif, région et segment de marché.

L'utilisation d'instruments financiers fait courir aux fonds divers risques liés aux instruments financiers. Les pratiques de gestion du risque des fonds consistent notamment à établir des politiques de placement limitant l'exposition aux risques liés aux instruments financiers et à charger des conseillers en placement expérimentés et professionnels d'investir le capital des fonds dans des titres conformément aux politiques de placement. Le gestionnaire suit régulièrement le rendement des conseillers des fonds et leur conformité aux politiques de placement.

Les importants risques liés aux instruments financiers auxquels les fonds sont exposés, de même que les pratiques particulières de gestion de ces risques figurent ci-après. Les risques particuliers des fonds figurent dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier n'acquiesce pas ses obligations prévues au contrat, ce qui entraîne une perte. Les fonds sont exposés au risque de crédit par leurs placements dans des obligations canadiennes et étrangères, des actions privilégiées et des instruments dérivés, ainsi que par la trésorerie et les placements à court terme, les montants exigibles des courtiers, les dividendes et intérêts à recevoir et les autres créances. Un fonds peut effectuer des opérations de prêts de valeurs mobilières aux termes d'une convention prévoyant les restrictions énoncées dans la législation canadienne en valeurs mobilières. La garantie détenue est composée de titres à revenu fixe à notation élevée. Tous les titres visés par des conventions de prêts sont entièrement garantis.

Les risques de crédit découlant des placements à court terme et des titres à revenu fixe, notamment les obligations canadiennes et étrangères et les actions privilégiées, sont généralement limités à la juste valeur des placements figurant dans l'inventaire du portefeuille. Les fonds limitent leur exposition à chaque émetteur, secteur ou catégorie de notation pris individuellement. La solvabilité des émetteurs dans lesquels les fonds investissent est examinée régulièrement, et les portefeuilles sont rajustés au besoin de manière à atteindre le seuil indiqué dans leur prospectus respectif. Le risque de crédit de chaque fonds, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

Les risques de crédit découlant de la trésorerie sont limités à la valeur comptable figurant dans l'état de la situation financière, sauf dans le cas du Fonds monétaire MD, où le risque de crédit se limite à la juste valeur inscrite dans l'inventaire du portefeuille. Les fonds gèrent les risques de crédit que comportent la trésorerie et les placements à court terme en investissant dans des billets à court terme de qualité supérieure assortis d'une notation d'au moins R-1 (bas), de même qu'en limitant l'exposition à un même émetteur.

Les contrats dérivés font l'objet d'accords de compensation aux termes desquels, en cas de défaut d'une partie, les obligations de l'autre partie s'éteignent et sont réglées au montant net. Ainsi, le risque de crédit maximum sur contrats dérivés correspond à l'actif lié aux instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière. Chaque fonds gère le risque de crédit sur instruments dérivés en concluant des contrats seulement avec des contreparties qui jouissent d'une notation désignée. Le risque de crédit sur les montants exigibles de courtiers est minime puisque les opérations sont réglées par l'entremise de chambres de compensation où les titres ne sont remis que lorsque le paiement est reçu.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêts de valeurs mobilières est limité par le fait que la valeur de la trésorerie ou des titres pris en garantie par les fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des valeurs mobilières prêtées. La juste valeur marchande des garanties et des valeurs mobilières prêtées est évaluée chaque jour ouvrable. La valeur globale en dollars des valeurs mobilières en portefeuille prêtées est présentée dans les tableaux complémentaires aux états financiers.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que les fonds éprouvent des difficultés à remplir les obligations liées aux passifs financiers réglés par la remise d'espèces ou d'un autre actif financier. Tous les passifs financiers des fonds sont exigibles dans un délai d'un an, à l'exception des produits dérivés à plus longue échéance, comme l'indique l'inventaire du portefeuille. De plus, les parts des fonds sont rachetables sur demande. Conformément au Règlement 81-102, les fonds doivent transmettre le paiement visant les parts rachetées dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception d'un ordre de rachat. Pour gérer cette exigence de liquidité, les fonds investissent principalement dans des titres liquides qui peuvent être facilement vendus sur des marchés actifs, et chaque fonds peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative. À la fin de l'exercice, aucun fonds n'avait fait de prélèvement sur sa ligne de crédit.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change s'entend du risque que les valeurs des actifs et des passifs financiers libellés en devises fluctuent en raison de variations des taux de change. Dans la mesure où les fonds détiennent des actifs et des passifs libellés en devises, ils sont exposés au risque de change. Le fonds peut aussi utiliser des contrats de change à terme au gré du gestionnaire. Le risque de change de chaque fonds, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur (calculée comme la valeur courante) des flux de trésorerie associée aux instruments financiers portant intérêt fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt ayant cours sur le marché. De façon générale, lorsque les taux d'intérêt augmentent, la juste valeur des instruments financiers portant intérêt diminue. Les instruments financiers dont le terme à court est plus long sont généralement assortis d'un risque de taux d'intérêt plus élevé.

Les instruments financiers portant intérêt qui assujettissent les fonds au risque de taux d'intérêt sont notamment les obligations canadiennes et étrangères et les titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres types de créances. Les fonds peuvent aussi être exposés indirectement au risque de taux d'intérêt vu leur position dans les swaps de taux d'intérêt qui figurent dans la liste des instruments dérivés. Les instruments du marché monétaire à court terme portent aussi intérêt et sont donc assujettis au risque de taux d'intérêt. Toutefois, en raison de la nature à court terme des titres, le risque de taux d'intérêt est généralement peu important.

Les pratiques de gestion du risque de taux d'intérêt des fonds consistent notamment à établir des durées cibles en fonction des indices de référence appropriés et d'ajuster les durées des fonds en conséquence. Si on prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, on peut raccourcir les durées pour limiter les pertes potentielles. À l'inverse, si on prévoit que les taux d'intérêt diminueront, les durées peuvent être rallongées pour augmenter les gains potentiels. L'exposition de chaque fonds au risque de taux d'intérêt, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers diminue en raison des fluctuations des cours des instruments financiers autres que les baisses causées par le risque de taux d'intérêt et le risque de change. L'autre risque de prix découle de la sensibilité des instruments financiers aux changements dans le marché en général (risque de marché) de même que de facteurs propres à chaque instrument financier. L'autre risque de prix attribuable aux placements individuels est géré au moyen d'une diversification efficace du portefeuille et d'un choix minutieux des titres ainsi que des rajustements de la juste valeur lorsqu'il y a une volatilité considérable sur les marchés internationaux après la fermeture des marchés. L'exposition de chaque fonds à l'autre risque de prix, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers présente également les renseignements relatifs à l'exposition de chaque fonds aux risques liés aux instruments financiers, y compris le classement hiérarchique selon la juste valeur.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX FONDS COMMUNS DE PLACEMENT SOUS-JACENTS

Certains fonds peuvent effectuer des placements dans d'autres fonds communs de placement. Ces placements sont régis par les conditions stipulées dans les documents d'émission de chacun des fonds sous-jacents et sont soumis aux risques liés aux instruments financiers qu'ils détiennent. La perte maximale à laquelle un fonds est exposé du fait de sa participation dans un fonds commun de placement correspond à la juste valeur totale de ses placements dans ce fonds commun. Dès qu'un fonds cède les parts qu'il détient dans un fonds commun de placement sous-jacent, il cesse d'être exposé au risque qui y est associé. La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers de chaque fonds précise son exposition aux placements dans des fonds communs de placement sous-jacents.

8. Évaluation de la juste valeur

Les fonds classent les évaluations de la juste valeur selon les données d'entrée utilisées dans les techniques servant à mesurer cette juste valeur. Ainsi, une entité doit classer chaque instrument financier sous l'un des trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1 pour les prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 pour les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 pour les données fondées sur des données de marché non observables.

Le classement d'un instrument financier est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas ayant une importance pour l'évaluation de la juste valeur.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

Toutes les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir sur les opérations de placement, des dividendes et intérêts à recevoir, des souscriptions à recevoir, des montants à payer sur les opérations de placement, des rachats à payer, des distributions à payer ainsi que de l'obligation des fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est approximativement égale à leur juste valeur, compte tenu de la nature à court terme de ces éléments. Les titres et dérivés sont classés au niveau 1 de juste valeur, dans la mesure où il s'agit de titres ou de dérivés activement négociés dont la valeur à la cote est disponible. Si un instrument classé au niveau 1 cesse d'être activement négocié, il est déclassé. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir de données de marchés observables (opérations sur titres similaires du même émetteur, par exemple), et l'instrument est classé au niveau 2, sauf si l'évaluation de sa juste valeur est fondée sur des données de marché importantes qui ne sont pas observables, auquel cas il est classé au niveau 3. Des changements dans les méthodes d'évaluation pourraient donner lieu au transfert d'actifs ou de passifs à un autre niveau. L'information sur les niveaux en fonction des données d'entrée est présentée dans la section des risques liés aux instruments financiers de chaque fonds.

Les instruments financiers de niveau 3 sont examinés par le comité d'évaluation de la juste valeur des fonds. Ce comité examine la pertinence des données d'entrée des modèles d'évaluation et les résultats de l'évaluation au moyen de méthodes d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les informations quantitatives sur les données d'entrée non observables, la sensibilité des évaluations de la juste valeur aux variations des données d'entrée non observables et les corrélations entre ces données d'entrée sont présentées dans la section de l'évaluation de la juste valeur des tableaux complémentaires si des données d'entrée non observables importantes sont utilisées pour l'évaluation des instruments financiers de niveau 3.

ACTIONS

Les actions des fonds sont classées au niveau 1 lorsqu'elles sont activement négociées et qu'un prix fiable est observable. Les fonds ont recours à des services d'évaluation tiers pour ajuster la juste valeur des titres étrangers lorsque leur cours a fluctué, au-delà d'un certain seuil, sur les marchés nord-américains après la clôture des marchés étrangers. Les paramètres d'application des rajustements de la juste valeur sont fondés sur des données observables sur le marché. Le cas échéant, les titres étrangers seront classés au niveau 2. Les fonds ne détiennent aucun titre au niveau 3.

OBLIGATIONS ET PLACEMENTS À COURT TERME

Les titres de créance se négocient généralement sur le marché hors cote plutôt que sur un marché boursier. Les obligations, notamment les obligations d'État et de sociétés, les obligations et les billets convertibles et municipaux, les prêts bancaires, les obligations du Trésor américain et du Trésor canadien, les émissions souveraines et les obligations étrangères, sont habituellement évaluées par des services d'évaluation des prix, qui se basent sur les cours fournis par les courtiers, les opérations déclarées et les évaluations provenant de modèles internes. Ceux-ci s'appuient sur des données observables comme les courbes de taux d'intérêt, les différentiels de taux et la volatilité. Les données importantes pour l'évaluation sont généralement observables; par conséquent, les obligations et les placements à court terme des fonds sont classés au niveau 2. Si la détermination de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, l'évaluation est alors classée au niveau 3.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

En général, les positions des fonds dans des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse sont négociées activement, et un prix fiable est observable; par conséquent, elles sont classées au niveau 1.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont les contrats de change à terme, les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit et les options sur devises dont l'évaluation est principalement fondée sur le montant notionnel des contrats, sur l'écart entre le taux contractuel et le taux du marché à terme pour la devise en cause, sur les taux d'intérêt et sur les différentiels de taux. Ces instruments dérivés sont classés au niveau 2.

Les contrats à terme standardisés qui se négocient sur une bourse nationale sont comptabilisés au dernier prix de vente ou de règlement déclaré le jour de l'évaluation. Dans la mesure où ces instruments financiers dérivés sont négociés activement, ils sont classés au niveau 1.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (Y COMPRIS LES TITRES NON COTÉS)

Si les méthodes d'évaluation des placements décrites précédemment ne conviennent pas, les fonds effectueront une estimation de la juste valeur d'un placement au moyen de procédures établies d'évaluation de la juste valeur, en examinant entre autres l'information publique, les cotes de courtiers, les modèles d'évaluation, les décotes par rapport aux prix du marché de titres similaires ou les décotes appliquées en raison de restrictions sur la vente des titres, ainsi que les données de fournisseurs externes de services d'évaluation de la juste valeur.

La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers de chaque fonds résume le niveau d'utilisation des prix cotés sur les marchés (niveau 1), des modèles internes avec données observables sur le marché (niveau 2) et des modèles internes sans données observables sur le marché (niveau 3).

9. Transition à l'IFRS 9

Le 1^{er} janvier 2018, les fonds ont adopté l'IFRS 9, en remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). L'IFRS 9 porte sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers dans les fonds et requiert la comptabilisation des actifs financiers au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, en fonction du modèle économique des fonds pour la gestion des instruments financiers et des caractéristiques contractuelles de leurs flux de trésorerie. Le classement et l'évaluation des actifs financiers demeurent généralement stables. L'évaluation et la décision de l'approche adoptée pour le modèle économique relèvent du jugement comptable (voir note 6).

La transition à l'IFRS 9 terminée, les actifs et passifs financiers des fonds auparavant classés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'IAS 39 maintiennent leur classement. Ceux auparavant classés à titre de prêts et de créances, ou les autres passifs, sont désormais classés au coût amorti. Aucun changement n'a été apporté aux critères d'évaluation des actifs et passifs financiers depuis le passage à l'IFRS 9.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

10. Dispense de déposer

Le Fonds collectif d'occasions tactiques mondiales GPPMD se prévaut d'une dispense prévue par la réglementation sur les valeurs mobilières et ne dépose pas ces états financiers auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.



Gestion
financière MD inc.